

# Les Essinges

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **34 (1926)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-27128>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A nos treschiers et grans amis, alliez et confederes, les aduoyers et conseil des villes et cantons de Berne, Fribourg et Souleurre <sup>1</sup>. »

Le 27 avril, les autorités des cantons répondaient au Roi que les procédés des Valaisans leur déplaisaient fort et qu'ils s'employaient à défendre les droits du duc de Savoie <sup>2</sup>.

Charles GILLIARD.

---

## LES ESSINGES

---

Une vingtaine de communes vaudoises possèdent un lieu dit appelé le plus souvent En Essinges, parfois Assenges, Essanges, Assinges, Es Essins, et même — c'est le cas de Saint-Saphorin sur Morges — « A la Singe ». Le mot ne se rencontre pas, sauf erreur, dans le Cartulaire de Lausanne. La plus ancienne mention que j'en connaisse est : En Assenges, à Etagnières, en 1269. Les autres localités, que je note pour mémoire, sont Arnex, Baulmes, Bussigny, Carouge, Chevroux. Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Corcelles près Payerne, Curtilles, Moiry, Pampigny, Penthéréaz, Peyres et Possens, Poliez-Pittet, Rossens, Sévery, Treycovagnes.

Que ce nom veut-il dire ?

Dans son *Essai de toponymie*, H. Jaccard rapproche Assenges d'Assens et le dérive du nom propre germain *Astilo*. Il donne une autre étymologie à *Essinges*, qu'il fait venir du vieux français *essengier* = rouir, ce qui signifierait endroit où l'on fait rouir le chanvre.

<sup>1</sup> *A. C. V.*, A b 14, f<sup>o</sup> 18.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 23.

Ces deux étymologies sont à écarter.

Guérard dans son introduction au *Polyptyque d'Irminon*, avait déjà donné une autre définition que M. E. Perrin, professeur à Grenoble, vient de compléter dans un article sur la *Condition des terres dites « Ancingae »*, paru à Paris dans les *Mélanges Ferdinand Lot*. Le terme *Ansange* ou *Essinge* — c'est le même mot — dérive du vieil allemand *Autzingas* dont la signification originelle est inconnue. La plus ancienne mention, sous la forme *Andecingas*, figure au milieu du VIII<sup>me</sup> siècle dans la *loi des Bavares*. Le *Polyptyque d'Irminon*, au siècle suivant, en parle souvent, et la comparaison des textes permet à M. E. Perrin de préciser quelle était sa signification véritable, surtout à l'époque carolingienne.

L'*ansange* était un lot de terrain de labour, généralement de quatre perches superficielles, celles-ci s'entendant chacune d'un rectangle de dix pieds de largeur sur quatre cents de longueur, ce qui équivalait à 360 mètres carré, soit pour un *ausange* de quatre perches à 1440 mètres carrés, à peu près dix ares et demi.

Ce terrain avait une affectation particulière. Il était affecté à la culture du blé d'hiver. Le seigneur le donnait au serf, en lui fournissant la semence et en exigeant de lui, semble-t-il, toute la récolte. Le serf cultivait en outre une autre terre de semblable étendue où il semait du blé de printemps (trémois).

La pratique des *ansanges*, en vigueur au IX<sup>me</sup> siècle, était perdue au XII<sup>me</sup>. C'est que le serf n'avait aucun intérêt à cultiver une terre dont il ne tirait rien. Au XII<sup>me</sup> siècle, on constate que le produit de la récolte est remplacé par une redevance fixe, à Doucourt en Lorraine, cinq gerbes par *ansange*. C'était finalement assimiler l'*ansange* à une terre

acensée, et dès lors on ne la distingue plus. Comme je l'ai dit plus haut, il n'en est pas question chez nous dans le polypytique du Cartulaire de Lausanne en 1228, et l'*ansange* n'est plus qu'un lieu dit en 1269. Notons pour finir qu'au pays de Vaud, ce lieu dit est toujours au pluriel.

Maxime REYMOND.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### CARTE ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE VAUD

par M. D. Viollier

Notre savant collègue, M. D. Viollier, sous-directeur du Musée National Suisse, à Zurich, a rédigé une nouvelle édition, considérablement augmentée, de la « Carte archéologique du canton de Vaud », dont G. de Bonstetten avait donné en 1874 un texte conforme aux connaissances de son époque. L'ouvrage de M. Viollier, dont la valeur scientifique est grande, comportera un dictionnaire alphabétique des noms de lieux et lieux dits, une étude sur les voies romaines écrite avec la collaboration de notre collègue M. M. Reymond, archiviste cantonal, une carte en couleurs du canton de Vaud à grande échelle et des planches en phototypie.

Mais pour que cette importante publication puisse paraître, dans les conditions onéreuses d'impression actuelle, il lui faut l'appui d'un bon nombre de souscripteurs.

Voilà pourquoi nous nous permettons de recommander vivement aux abonnés et aux lecteurs de la *Revue historique vaudoise* le bulletin encarté dans le présent numéro, et nous aimons à espérer que le beau travail de M. Viollier trouvera dans notre public tous les encouragements qu'il mérite.

---